

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2011



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 14 septembre 2011

*Bilan et perspectives du Programme national
de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décisions du Bureau.....	5
BILAN ET PERSPECTIVES DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ACTION DE L'ANRU)	7
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	9
DISCUSSION GÉNÉRALE	19
CGT - M. Rozet.....	19
Associations - M. Roirant.....	20
CGT-FO M. Bellanca.....	22
UNAF - M. de Viguerie.....	23
Personnalités qualifiées - M. Aschiéri.....	24
CFDT - Mme Hénon	25
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	27
CFE-CGC - M. Dos Santos	29
Outre-mer - M. Osenat	31
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost.....	32
Agriculture - Mme Béliard	33
Environnement et nature - M. Genest.....	34
Entreprises - Mme Duhamel.....	36
Groupe de la mutualité - Mme Vion.....	37
Artisanat - M. Martin.....	38
CFTC - M. Ibal.....	39
UNSA - Mme Dupuis.....	40
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	42

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à 14 heures 30.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS***Décisions du Bureau***

M. le Président. Mes chers collègues, le Bureau s'est réuni à 14 heures 15 et a pris acte d'une déclaration du Président de la section des affaires sociales. Le Bureau a exprimé le sentiment d'honneur qu'a pu ressentir le Conseil économique, social et environnemental de voir le Président de la République ouvrir, ici même, le débat sur la dépendance.

Le Conseil a mobilisé toutes ses forces pour rendre, dans des délais très courts, un avis de qualité aux yeux des uns et des autres. Par rapport à la décision gouvernementale de reporter le débat ou la loi sur la dépendance, il a exprimé son regret. À ses yeux, compte tenu des enjeux du vieillissement, cette réforme est prioritaire.

Ensuite, le Bureau a été sollicité pour la mise en place la commission temporaire chargée de traiter la saisine gouvernementale sur *le bilan du Grenelle de l'environnement*.

Les noms arrêtés selon les groupes sont les suivants :

- groupe de l'agriculture - titulaires : Mme Marie-Thérèse Bonneau, Mme Carole Doré, M. Jean-Paul Bastian ; suppléants : Mme Annie Bocquet et Rémi Bailhache ;
- groupe de l'artisanat - titulaire : Mme Catherine Foucher (sous réserve du jour et de l'heure de réunion) ;
- groupe des associations - titulaire : M. Jean-Marc Roirant ; suppléant : Philippe Da Costa.
- groupe de la CFDT - titulaires : M. Marc Blanc, Yves Legrain ; suppléant : Mme. Michèle Nathan ;
- groupe de la CFE-CGC - titulaire : M. Artéro (sous réserve du jour et de l'heure de réunion) ; suppléant : M. Dos Santos(sous réserve du jour et de l'heure de réunion) ;
- groupe de la CFTC - titulaires : M. Bernard Ibal ou Mme Marie-Josèphe Parle ; suppléant : M. Bernard Ibal ou Mme Marie-Josèphe Parle ;

- groupe de la CGT - titulaires : Mme Pierrette Crosemarie et M. Patrick Minder ; suppléant : M. Daniel Prada.
- groupe de la CGT-FO - titulaires : Mme Marie-Josée Millan et M. Jacky Chorin ; suppléant : M. Eric Peres.
- groupe de la coopération - titulaire : M. Yves Zehr ; suppléant : M. Denis Verdier ;
- groupe des entreprises - titulaires : Mme Catherine Tissot-Colle et Mme Evelyne Duhamel ;
- groupe environnement et nature - titulaires : Mme Anne De Béthencourt, Mme Martine Laplante et M. Sébastien Genest ; suppléants : Mme Florence Denier-Pasquier et M. Olivier Louchard ;
- groupe de la mutualité : titulaire : Mme Pascale Vion, (sous réserve de compatibilité d'agenda avec les jours et heures des réunions) ;
- groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse : titulaire : M. Antoine Dulin ; suppléant : Mme Marie Trellu-Kane ;
- groupe de l'Outre-mer : titulaire : Mme Daourina Romouli-Zouhair ; suppléants : M. Patrick Galenon, M. Marcel Osenat et M. Rémy-Louis Budoc.
- groupe des personnalités qualifiées : titulaires : Mme Catherine Chabaud, Mme Laurence Hézard, M. Régis Hochart, M. François Lucas, Mme Patricia Ricard ; suppléants : Mme Sylvia Graz.
- groupe des professions libérales : titulaire : Mme Dominique Riquier-Sauvage.
- groupe de l'UNAF : titulaire : M. Paul De Viguerie ; suppléant : M. Alain Feretti.
- groupe de l'UNSA : titulaire : Mme Christine Dupuis ; suppléant : M. Jean Grosset.

M. Bernard Guirkinger a été désigné Président de la commission temporaire et M. Paul de Viguerie, Vice-président.

Mme Pierrette Crosemarie a été désignée en tant que rapporteure.

(Applaudissements)

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 11 et le mercredi 12 octobre à 14 heures 30 avec à l'ordre du jour d'une part *La compétitivité*. Ce projet d'avis sera présenté par Mme Isabelle de Kerviler, au nom de la section des activités économiques, présidée par M. Jean-Louis Schilansky et d'autre part *La mobilité des jeunes*, projet d'avis présenté M. Jean-François Bernardin, au nom de la section de l'éducation, de la culture et communication, présidée par M. Philippe Da Costa.

BILAN ET PERSPECTIVES DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ACTION DE L'ANRU)

M. le Président. Le projet d'avis va être présenté par Mme Marie-Noëlle Lienemann, rapporteure au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par M. Jean-Alain Mariotti

Aucun amendement n'a été déposé sur ce projet d'avis.

Je rappelle que, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, ce projet d'avis va vous être présenté sur un sujet éminemment important. Hier, nous avons parlé de la socialisation par l'école ; aujourd'hui, de la socialisation par le logement. Nous voyons bien que la vraie question est de savoir si nos politiques publiques sont des politiques d'exclusion ou d'inclusion, d'égalité des chances ou, au contraire, d'inégalité des parcours. Les aspects du renouvellement urbain, qui s'adressent aux quartiers les plus compliqués sur le plan social, juridique ou urbanistique, méritaient que la section fasse un bilan exhaustif de la première tranche de l'ANRU et des perspectives.

La parole est au Président Mariotti.

M. Mariotti, Président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers amis, Mesdames et Messieurs.

Le Conseil économique, social et environnemental s'est saisi en mars 2011 de l'avancement et des résultats du programme national de rénovation urbaine. Cela signifie que le rapport a été traité rapidement. Il paraissait particulièrement opportun et important que le Conseil traite de ce sujet.

La création de l'ANRU qui gère ce programme et le lancement du PNRU ont été réalisés en août 2003. Cela fait pratiquement sept ans. Nous disposons maintenant d'un recul suffisant sur l'action de ce PNRU. Il faut bien dire aussi que nous sommes encore à la moitié des réalisations de ce programme majeur. Il reste l'autre moitié à exécuter.

La réflexion est engagée pour la poursuite du PNRU1 et de son financement et sur un financement d'un éventuel PNRU2.

Le ministre de la Ville, M. Leroy, qui est venu en audition devant la section, doit d'ailleurs présenter en automne, mi-octobre, des orientations sur ces questions.

Les réflexions et les propositions du CESE viennent donc à point pour éclairer en amont ces décisions.

Nous nous y sommes préparés sous l'égide de Mme Lienemann, notre rapporteure, qui est une spécialiste de ces sujets. C'est l'ancienne ministre du Logement. Elle est Présidente de la Fédération nationale des coopératives de HLM. Elle a été maire d'Athis-Mons ville où il y a encore un quartier en zone urbaine sensible, concerné par la rénovation urbaine.

Nous avons également entendu comme je viens de le rappeler, le ministre de la Ville, mais également M. Borloo, député et ancien ministre de la Ville, M. Hamel, député-maire de Dreux et Président du conseil d'administration de l'ANRU, M. Vandierendoncke, maire de Roubaix, M. Duport, ancien préfet de région Île-de-France, Président du conseil d'administration d'une société de HLM, ancien membre du CESE et de la section et M. Sallenave, directeur général de l'ANRU.

Nous avons aussi auditionné des responsables de l'Union sociale de l'habitat (USH - dont M. Hedli, présent pour la mise en phase du PNRU Outre-mer – et enfin, plusieurs universitaires et spécialistes de la politique de la ville.

Nous avons complété ces échanges par un déplacement à Clichy-sous-Bois, à l'invitation de son maire. Cela nous a permis de mesurer les réalités de terrain.

Nous avons regardé ce qui a déjà été fait avec des « barres » qui ont été, grâce au PNRU, détruites et remplacées par des petits immeubles HLM, beaucoup plus agréables et mieux organisés, mais aussi une nouvelle école primaire et un nouveau commissariat construits récemment.

Un désenclavement reste à réaliser, car Clichy-sous-Bois est très mal desservie par les transports en commun, alors qu'elle est proche de Roissy. À Roissy, il y a des offres d'emploi non satisfaites qui pourraient être parfaitement accessibles aux habitants de Clichy-sous-Bois.

Ensuite, nous avons pu constater le problème des copropriétés dégradées - dont tout le monde parle, notamment le Chêne Pointu - qui reste à résoudre. Cela nécessitera bien entendu un effort public non négligeable, à la fois juridique et financier, mais il est aussi évident que la commune ne pourra pas atteindre les objectifs si on la laisse isolée.

Ce déplacement a permis de témoigner de l'intérêt pour ces questions du Conseil économique, social et environnemental dans son ensemble.

Je remercie la représentante de la mairie de Clichy-sous-Bois, Mme Merckaërt, directrice de cabinet.

Le rapport élaboré par Mme Lienemann, avec le concours de la section, restitue la politique de rénovation urbaine dans son contexte. Il s'agit de l'histoire de la politique de la ville et de ses divers zonages : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaines, les zones franches urbaines. Il s'agit aussi des zonages extérieurs aux politiques de la ville et de rénovation urbaine, qui influent de manière nette sur les résultats à l'image des zones d'éducation prioritaires, dont nous avons parlé hier en plénière.

Nous avons aussi abordé la dimension géographique avec la question de la rénovation urbaine Outre-mer et, enfin, le contexte de pénurie de logements en France, qui a des conséquences majeures à la fois en termes de taux d'effort pour les habitants et de mal-logement, comme le montre les propriétés dégradées que nous avons pu voir à Clichy-sous-Bois. Cela rejoint le problème de la mixité sociale ou plus précisément le problème de la faiblesse de la mixité sociale. L'importance de cet enjeu a été soulignée hier par la section de l'éducation.

Dresser, comme nous avons tenté de le faire, un bilan de l'action de l'ANRU et du PNRU pouvait sembler relever d'une gageure, mais la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine n'est pas achevée dans la plupart des quartiers où elle est engagée, et surtout elle concerne plusieurs centaines de quartiers en France.

Nous nous sommes donc appuyés sur les travaux existants, d'abord sur les données quantitatives fournies par l'ANRU, l'analyse qualitative effectuée par le comité d'évaluation de l'ANRU et d'autres rapports, etc.

Pour conclure, je voudrais témoigner de la qualité du climat d'écoute et d'échanges dans lequel s'est déroulé l'ensemble de nos travaux durant lesquels chacun a pu discuter et apporter sa pierre à l'édifice.

Je tiens donc à remercier, pour leur concours, l'ensemble des membres de la section qui ont été d'une sagesse exemplaire, l'équipe administrative pour sa compétence et son engagement, mais aussi et surtout vous, Madame la ministre, chère Madame Lienemann, parce que vous avez su gommer nos divergences et trouver des points d'équilibre nécessaires à nos convergences. Vous avez été le rapporteur qu'il nous fallait.

M. le Président. Merci, Monsieur le Président.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. La parole est à la rapporteure.

Mme Lienemann, rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi à mon tour de remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à notre travail commun sur cette évaluation de l'action du renouvellement urbain et essayé de tracer des lignes directrices pour l'avenir de ces politiques qui ne sauraient s'arrêter brutalement.

Je voudrais remercier les hommes et les femmes que nous avons auditionnés, les membres de la commission, remercier aussi les administrateurs de la section qui ont été mis à rude contribution pour la rédaction de ce rapport et de ce projet avis.

La loi de 2003 est assez fondatrice d'un certain, si ce n'est consensus - je n'aime pas le terme -, du moins d'un accord républicain sur des objectifs qui devraient mobiliser l'ensemble de notre pays.

Nous avons parlé hier de l'éducation, de l'école, qui est un des piliers de ce modèle. Mais nous voyons bien que la cohésion urbaine, la cohésion sociale, le vivre ensemble est un deuxième pilier de ce modèle républicain.

La France doit être attentive dans ces périodes de crise, au regard de l'évolution de la société mondiale et dans notre pays, au fait que les valeurs que sont le refus du communautarisme, les valeurs que sont la mixité sociale, le vivre ensemble, l'égalité des chances pour chacun puissent se retrouver très concrètement dans les territoires. Il est vrai que l'on a constaté, et que l'on

constate encore, qu'il y a sur le territoire de notre république des quartiers où la ségrégation sociale, les risques d'enfermement, les inégalités accrues, l'accumulation des problèmes, parfois aussi des dérives qui ne respectent pas la sécurité mettent en danger notre modèle républicain et peuvent d'ailleurs insinuer le doute chez une partie des jeunes de notre pays. Plus les pays sont en crise, plus il est fondamental que les valeurs qui unissent la société soient défendues avec force.

C'est tout l'enjeu de cette loi de 2003 qui a reçu une certaine approbation dans tous les rangs du Parlement. À peu près tous les bords politiques étaient convergents sur les objectifs.

Néanmoins, dès la période de cette loi et selon la tradition démocratique de notre pays, un certain nombre d'enjeux sont apparus plus disputés, discutés, débattus. Fallait-il démolir aussi massivement une partie de ces grands ensembles qui avaient été construits dans les années 60, 70 ? Le niveau des démolitions qui étaient prévues inquiétait une partie qui disait : « *Nous avons une demande de logement. Pourquoi démolir ?* »

Au regard de toutes les auditions que nous avons eues, l'écoute des élus locaux ou l'observation sur les territoires, nul ne regrette aujourd'hui les démolitions.

Il faut évidemment le regarder avec précaution, nous le verrons, démolir ne peut pas être une politique de projet urbain, mais c'est souvent le levier pour un nouveau projet urbain. D'ailleurs, dès le début de la loi de 2003, le gouvernement et le Parlement avaient tenu à insister sur des conditions qui évitent que la démolition soit la solution de facilité. Le contrat de renouvellement urbain investit très fortement le maire et la municipalité dans un contrat avec l'ANRU.

Deuxièmement, le projet urbain n'est pas simplement un projet d'habitat, il doit y avoir des équipements publics, un désenclavement des quartiers, un projet de territoire, en tout cas un projet de quartier. Sur ce point, les inquiétudes qui pouvaient exister à l'origine ont été très largement gommées. La grande majorité des acteurs rencontrés sont satisfaits globalement des choix stratégiques qui ont été faits.

L'autre crainte était la centralisation : agence régionale, agence nationale créée comme outil guichet unique, outil d'accélération et de simplification des démarches. Les élus locaux redoutaient une centralisation. Il est vrai que dans un premier moment, il a fallu remonter à Paris des projets qui étaient locaux.

Dans la durée, nous n'avons rencontré aujourd'hui aucun acteur local qui demande la suppression de l'ANRU, sa modification et la non-existence d'une agence nationale. Nous verrons qu'il y a des demandes pour affiner les projets territorialement, mais également reconnaissance de l'urgence et de l'intérêt d'un outil comme l'ANRU.

Le troisième débat qui avait lieu était celui de la mixité sociale. Pas de désaccord sur les objectifs, mais plutôt des débats sur les moyens. En particulier, une des craintes exprimées était que le renouvellement urbain soit le prétexte de faire partir des quartiers - lesquels, malgré tout, commençaient à être un peu dans

des zones urbaines - hors de ces zones, plus loin, et il y a donc eu une grande vigilance à ce que le relogement des personnes touchées par les démolitions ne les amène pas à être plus exclues qu'elles ne l'étaient encore dans ces quartiers.

Autre crainte : que l'on démolisse beaucoup et que l'on ne reconstruise pas autant de logements sociaux que ceux que l'on avait démolis car même s'il fallait dans certains cas démolir, il était important de reconstruire car on manque de logements sociaux et abordables.

Le sujet de la mixité sociale est évidemment un des plus délicats, un de ceux où les objectifs ne sont pas encore partout atteints ; même si des signes encourageants peuvent avoir lieu ici, et si, à d'autres endroits, il faut bien le dire, l'essentiel reste à faire.

De cette question de mixité sociale fondée dans la loi sur le principe du un pour un, il est possible de retenir quelques éléments d'évaluation dès à présent.

Il est vrai qu'en tendance lourde dans les projets de l'ANRU, il y a moins de reconstructions que de démolitions.

Il faut nuancer cet examen d'ensemble car dans certains territoires où les grands ensembles de l'époque correspondaient par exemple à des bassins industriels, où les populations étaient en déclin, la reconstruction dans certains secteurs n'a pas de sens au regard de la demande sociale.

En revanche, il faut être très attentif, quand un projet global prévoit tant de constructions et tant de démolitions, que l'on ne fasse pas toutes les démolitions d'un coup pour reporter aux calendes grecques les reconstructions. Ce n'est pas souvent le cas, mais ça l'est parfois. Nous disons que là où c'est le cas, l'ANRU doit être vigilante, ne pas autoriser de nouvelles démolitions si l'effort de reconstitution de l'offre n'a pas pu être réalisé.

En revanche, ce qui nous alerte collectivement, c'est que beaucoup de l'offre nouvelle a été refaite sur le même site ; c'est-à-dire que finalement, on reconstruit des logements qui, certes, sont beaucoup mieux en termes de cadre urbain, mais parfois trop petits. C'est un vrai problème rencontré ; on avait des traditions de grands appartements dans les vieux grands ensembles et aujourd'hui, au regard des prix du logement, du foncier, l'on a une tendance à faire plus petit.

Nous tirons la sonnette d'alarme sur ce point, mais surtout faisons attention de ne pas précipiter la reconstruction dans un même site si l'on n'est pas capable d'avoir une certaine diversification.

C'est un des grands messages que nous lançons : la rénovation urbaine des quartiers se joue hors des quartiers. Si notre pays ne construit pas, sur l'ensemble du territoire là où il y a des besoins en zone urbaine dense, en zone tendue, du logement social bien réparti, nous ne réussirons pas à désenclaver ces quartiers qui resteront des poches où les plus en difficulté, les gens qui ont le plus de besoins et de problèmes, seront concentrés.

D'où notre insistance à voir mise en œuvre la loi solidarité renouvellement urbain, les fameux 20 % de logements sociaux, à favoriser aussi l'émergence de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Nous n'avons pas réinventé le fil

à couper le beurre puisqu'il y avait un excellent rapport du Conseil économique et social présenté par M. Feltz et M. Pascal sur le droit au logement opposable, qui dressait un bilan assez exhaustif du droit au logement et des besoins de logement. Nous partageons complètement leurs conclusions et nous les avons citées sans reprendre l'ensemble du dispositif.

Dans cette mixité sociale, beaucoup d'espérances ont été mises dans l'arrivée de nouveaux acteurs. Les promoteurs privés sont présents dans certains quartiers, ce n'est pas général. On pouvait l'imaginer, ce sont les quartiers qui étaient les moins en difficulté, déjà un peu plus en situation d'amélioration, qui ont vu des opérations privées venir.

Il y avait deux outils et nous plaçons pour qu'ils soient fortement mobilisés dans la période.

Premièrement, l'accession sociale à la propriété sécurisée qui bénéficie aujourd'hui d'un système de TVA à 5,5 % quand on est en zone ANRU et, dans certains cas, de primes pour les accédants modestes. Nous demandons le maintien et le développement de cette méthode. Pourquoi ?

Parce qu'il est évidemment long de faire revenir dans des quartiers qui n'avaient pas toujours une bonne réputation des populations qui n'étaient pas de la ville ou qui sont d'origine sociale plus favorisée.

En revanche, éviter que les populations populaires bien intégrées, qui ont leurs racines dans leur quartier, ne quittent pas ces quartiers mais s'y installent avec leur famille, participent à la vie associative, cela nous paraît un élément positif de mixité sociale. C'est ce que l'on observe à travers l'accession sociale à la propriété. Souvent, des habitants des quartiers ou des alentours de l'agglomération s'approprient un quartier qui est le leur. C'est la première échelle.

Il serait bien que dans chaque opération de renouvellement urbain, celle d'aujourd'hui et celle de demain, une sorte de quota, en tout cas une obligation de faire l'accession sociale apparaisse dans les documents et les contrats.

Le deuxième outil de mixité était la fameuse Foncière Logement, qui a été créée à l'initiative des partenaires sociaux. La Foncière Logement fait du locatif intermédiaire, un peu au-dessus du locatif social.

Au début, nous étions inquiets de voir une faible réalisation concrète de logements de la Foncière. On peut le comprendre dans la mesure où les couches intermédiaires ne viendront pas si déjà le quartier n'a pas commencé à avoir une meilleure configuration. Nous insistons pour que les contrats et engagements que la Foncière avaient pris auprès de la puissance publique soient réalisés et que les 18 000 logements prévus, qui ne sont pas faits, soient réalisés. D'ailleurs, les financements du 1 % permettent la réalisation de ces opérations.

Globalement, sur la question de la mixité sociale, nous ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Nous savons que c'est un enjeu de longue haleine pour le pays, qui supposera d'agir sur une série de paramètres, mais nous mettons en exergue les piliers les plus importants pour relancer le dispositif.

Nous insistons sur l'attribution des logements car une fois que l'on a fait des logements sociaux, une gamme de personnes peut être en attribution de ces logements. Nous souhaitons que les publics que l'on appelle « Dalo », qui sont prioritaires au regard du droit au logement, d'insertion par le logement, souvent les plus en difficulté, ne soient plus mis en attribution préfectorale sur ces quartiers. En effet la tendance - on peut le comprendre - devant l'urgence sociale, est de dire qu'il faut trouver une solution tout de suite, la solution de facilité étant celle des quartiers les moins attractifs. Là, on va à rebours des objectifs.

Nous savons que c'est difficile car cela suppose qu'ailleurs l'on accepte dans les attributions de mettre des populations plus délicates, mais c'est le prix à payer pour la réussite de cette mixité sociale.

Enfin, pour la diversité de l'habitat, il n'y a pas que le mode d'occupation. Je l'ai dit, notre section - au travers du rapport - approuve les démolitions, mais il y a un chaînon manquant entre la rénovation (on isole thermiquement, on refait les façades...) et la démolition. Ce chaînon est la reconfiguration du bâti existant de manière plus structurelle, ce que les anglo-saxons appellent le « *rebuilding* ».

Cet intermédiaire entre les deux qui permet de refonder sans casser le cadre urbain existant, mais qui transforme plus lourdement en duplex ou autre les appartements, est aujourd'hui mal financé, en tout cas pas bien financé dans l'ANRU. Il mériterait d'avoir des financements renforcés pour éviter dans certains cas des démolitions qui ne s'avèrent pas indispensables.

Sur ce volet mixité sociale, il y a eu des progrès mais beaucoup reste encore à faire.

Le sujet sur lequel nous sommes le plus inquiets est certainement la question de l'articulation entre le renouvellement urbain et l'ensemble des politiques de la ville, entre le bâti, la construction et l'humain. Le parti pris de la loi était d'avancer rapidement sur le bâti car si l'on prend du retard à ce propos, tout ce que l'on fera sur l'humain sera gangréné par un cadre de vie peu attractif. Il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse. Depuis quelque temps, la politique de la ville nous apparaît - permettez-moi la formule un peu brutale, elle est plus nuancée dans nos propos - un peu « aux abonnés absents », à la fois s'agissant des politiques de droit commun et aussi de ce qu'était historiquement la politique de la ville.

Nous insistons sur les points où il y a urgence à « remuscler » des politiques publiques complémentaires au bâti. Une question plus classiquement liée au bâti est celle du transport et du désenclavement. Le Président Mariotti a parfaitement décrit la situation de Clichy, mais beaucoup de quartiers ont fait l'objet certes de désenclavements locaux, pour autant, quasiment aucun quartier n'a fait l'objet d'une analyse des besoins en matière de transports, par exemple : origine des déplacements, localisation géographique des lieux où travaillent les habitants de ces quartiers, leurs besoins de transports en commun...

Il n'y a pas d'analyses fines des grandes structures de transport qui seraient nécessaires (grandes ou petites d'ailleurs, c'est parfois une ligne de bus qu'il faut détourner et mieux réorganiser) pour répondre aux besoins de désenclavement de ces quartiers.

Il ne faut pas attendre le PNRU 2 pour demander aux autorités de transport de faire des analyses systématiques des besoins et une sorte de planification des réponses que l'on pourrait y apporter tout de suite. Le cas le plus flagrant nous paraît celui de l'Île-de-France où le Grand Paris va dans certains cas répondre puisque, par exemple, à Clichy, il y a une prévision de gare dans ce cadre ; mais entre le projet très long terme ou moyen terme du Grand Paris et l'amélioration d'un certain nombre de lignes existants, il y a un pont à faire.

Nous souhaitons que les autorités de transport délibèrent sur le désenclavement des quartiers concernés par le renouvellement urbain.

Le deuxième point est le développement économique. D'ailleurs, le gouvernement à l'époque y était sensible puisqu'il avait souhaité mettre dans les conventions de l'ANRU la fameuse clause des 5 % dans les marchés publics d'emplois d'insertion. Comme d'habitude, dans notre pays, ce n'est jamais tout blanc ou tout noir ; des opérations sont parfaitement réussies. On a vu des entreprises de bâtiment et des travaux publics engager des jeunes pour un premier renouvellement, et ainsi les former à travers une série de chantiers dans le renouvellement urbain. Elles ont ainsi réussi à former des gens à un vrai métier avec de vraies compétences.

On a vu aussi beaucoup de cas où la facilité a pris le pas sur cette démarche un peu plus attentive. On a vu aussi beaucoup de cas où le pourcentage d'insertion, concerne l'entreprise de sécurité avec un maître chien, ou sans chien, pour sécuriser les travaux. Il n'y a pas de métier déshonorant mais l'on pourrait espérer qu'au regard des besoins du bâtiment et des compétences générales des métiers de la ville, il soit plus utile d'utiliser cette clause de manière plus fondatrice d'une professionnalisation.

Nous proposons que dans les nouveaux contrats, on augmente ce chiffre à 10 %, et que par ailleurs, on soit attentif à l'offre que font les régies de quartier ou les entreprises d'insertion.

Nous aimerions réfléchir à l'opportunité d'un accord-cadre entre les partenaires sociaux et la puissance publique (collectivités, État) au niveau national ou régional pour une meilleure articulation des dynamiques de formation professionnelle faite par les régions, des efforts faits par les branches au titre de la formation ou du recrutement des jeunes avec leur accord.

Bref, nous pensons qu'il y a là un champ de négociation sociale pour mieux bénéficier de la dynamique des travaux de l'ANU pour créer de l'emploi. Je n'ironiserai pas sur les quelques cas où les gens du quartier attendaient que ces dispositifs aident à la création d'emplois locaux et qui ont vu arriver des entreprises étrangères, chargées de l'exécution des travaux dans les logements, qui plus est, avec plus ou moins de bonheur et d'efficacité. Il y a eu, là, une incompréhension totale d'une population qui pensait que ces dispositifs allaient bénéficier à l'économie, à l'emploi local.

Nous sommes très attentifs pour que cet accord-cadre évite un certain nombre de dérapages et rende plus compréhensif pour nos citoyens l'intérêt en matière d'emploi ; mais le développement économique fait partie des sujets sur lequel nous avons travaillé. Il est très difficile aujourd'hui dans un immeuble

HLM de mettre en rez-de-chaussée des activités économiques car le financement est mal pensé. Vous verrez dans le projet d'avis une série de propositions faites par les différents groupes de notre assemblée.

Sur l'éducation, je n'insiste pas. Nous en avons parlé hier. Nous reprenons pour une part les conclusions de ce travail. À travers l'exemple de l'éducation, nous disons qu'il faut changer de méthode surtout pour le PNRU 2. Cela fait des lustres que les uns et les autres, toute couleur confondue, nous disons qu'il faut mieux articuler l'éducation nationale avec la vie des quartiers.

Mais les gouvernements se suivent et les problèmes demeurent. Nous cherchons donc modestement à avoir des méthodes qui soient un peu plus « exigeantes » au regard des administrations publiques pour qu'elles assument leur devoir républicain - comprendre la façon d'agir des citoyens, leurs demandes et veiller au suivi des objectifs d'égalité des chances et d'égalité d'accès aux services public.

Nous proposons donc que, pour les prochains PNRU, il y ait un système dit « de porter à connaissance » des administrations. Nous pensons légitime - on peut le dire collectivement - que l'Éducation nationale soit en mesure de dire, quand on prépare un contrat de renouvellement urbain et un projet global : « *Nous, Éducation nationale, voilà l'analyse que nous faisons des problèmes, des solutions que nous pensons pouvoir adopter* ». Il s'agit de voir comment les collectivités locales peuvent apporter leur pierre et comment la mixité sociale peut aussi améliorer la situation, car il est très difficile, quand vous n'avez que des populations en difficulté, de faire dans les classes un travail d'insertion éducative.

L'éducation et la sécurité n'étaient pas le sujet central, bien sûr, mais nous le disons : dans beaucoup des quartiers concernés, si nous ne prenons pas à bras-le-corps et autrement les questions de sécurité, le travail de renouvellement urbain trouvera très vite ses limites.

Nous avons donc besoin, dans des quartiers où la situation est quand même extrêmement lourde, que soit organisé un pilotage. Bien sûr, l'État reste le garant de la sécurité, mais l'efficacité de l'action suppose un pilotage *au près serré* - pour reprendre l'image du marin - où l'on associe la collectivité locale, la justice, la police - que l'on souhaite plus de terrain et de proximité -, mais aussi les bailleurs sociaux et, parfois, l'école, qui est nécessaire.

En effet, dans ces quartiers, il faut maintenant que les forces républicaines se serrent les coudes, se comprennent mutuellement et soient en situation d'agir. Nous insistons donc lourdement là-dessus comme nous insistons sur la nécessité de relancer le soutien à la vie associative, en particulier en associant mieux les habitants, qui ne peuvent pas être des acteurs passifs devant ce qui se passe autour d'eux. Nous pensons qu'il y a là, et pour la gestion urbaine de proximité, vraiment un coup d'accélérateur, et peut-être de balai, à faire dans la nouvelle politique de la ville que nous appelons de nos vœux. C'est utile et nécessaire pour le succès de l'ANRU.

Deux sujets n'étaient pas traités dans la loi, et sont apparus maintenant comme des urgences.

Premier sujet, les copropriétés dégradées : elles le sont de plus en plus puisque pour la plupart d'entre elles aucune solution n'a pu être trouvée. D'autre part, quand dans tout un quartier, les choses bougent positivement et qu'il y a d'énormes propriétés dégradées, où la situation est dramatique, cela délégitime beaucoup de l'effort fait à côté. Nous préconisons un changement législatif assez lourd qui soit capable d'appréhender un peu plus, en cas d'abus manifeste, de copropriétés dégradées durables, le droit de propriété.

Nous partons du principe qu'en France, il y a des droits et des devoirs. Quand on est propriétaire d'une copropriété dégradée, on a des droits et des devoirs. Parfois, les devoirs ne sont manifestement en aucune façon pris en compte, quelquefois parce que les gens n'ont pas suffisamment de ressources ; mais le pire, c'est quand ce sont des marchands de sommeil qui ont tout profit à ne faire aucun effort et à laisser la situation se détériorer.

Au travers de modifications, je pense qu'une loi pourrait durcir les textes existants et permettre l'expropriation en cas d'abus manifeste de dégradation et de situation.

D'autre part, il nous faut ouvrir la possibilité d'exproprier une copropriété même pour exercer le droit de préemption, pas simplement pour faire du logement social. Aujourd'hui, vous représentez une collectivité, vous voulez préempter un appartement en copropriété dégradée pour remettre tout cela en état et vous n'avez qu'un motif : le logement social locatif. Or, on le voit bien, dans certains cas, il n'y a aucune raison que les petits propriétaires modestes et de bonne foi - qui subissent la copropriété dégradée parce que les autres laissent dériver - n'aient plus la possibilité de garder la propriété de leur appartement et de contribuer au renouveau de leur copropriété.

Nous souhaitons donc que le droit autorise, dans des cas explicites, l'accession sociale à la propriété en cas de préemption pour les copropriétés dégradées.

Deuxième sujet, le Grenelle de l'environnement : il n'était pas pris en compte quand on a fait le PNRU 1 et, bon an, mal an, dans les constructions, petit à petit, le BBC s'installe, mais vous savez bien - le rapport sur le bilan du Grenelle de l'environnement en parlera - que le développement durable ne peut pas se limiter à une meilleure qualité du bâti, notamment au regard des normes thermiques. C'est une conception de l'urbanisme, de la ville, de la participation des habitants qui mérite d'être portée.

À ce sujet, nous en tirons quelques conséquences pour le futur PNRU que nous appelons de nos vœux.

Premièrement, nous pensons que l'échelle normale maintenant, alors que le coup d'accélérateur a été donné, est l'échelle de l'agglomération. Cela ne peut plus être l'échelle du quartier, voire de la commune. Cela ne veut pas dire que le maire ne reste pas un acteur déterminant, mais nous souhaitons soient signées des conventions avec les agglomérations, dans un cadre de projet durable de territoire.

Deuxièmement, nous pensons que ces quartiers peuvent peut-être faire l'objet, plus vite que les autres, de la mise en œuvre de l'un des rapports de notre

Conseil, celui portant sur les indicateurs de développement durable. Nous pensons que c'est une bonne méthode pour suivre l'efficacité du renouvellement urbain que de réfléchir dès à présent à la mise en œuvre de ces indicateurs à la fois pour les territoires existants et pour les nouveaux projets à développer.

Enfin, il y a tout le volet participatif des habitants sur lequel le projet d'avis donne des idées, sur lequel je ne m'étends pas.

La France a besoin d'un plan PNRU 2 et il faut le lancer maintenant. Pourquoi ?

Parce que, comme le disait le Président Mariotti, le bilan du premier volet de l'ANRU, qui date de 2003, indique que nous sommes à peine à 50 % de sa réalisation et pas à 50 % de son financement. Il date quand même déjà de huit ou neuf ans. Le démarrage de ce genre d'opérations est long. D'une certaine façon, c'est un peu normal car il faut consulter, réfléchir, etc., Mais, cela n'explique pas totalement ce délai de huit ans.

Néanmoins, nous disons que si nous attendons avant de lancer les nouveaux programmes, surtout si nous voulons une méthode plus participative, plus globale de projets, nous allons, soit - car il y aura la pression sociale - écourter le travail de fond pour rétablir de nouveaux contrats, soit avoir un effet de « *stop and go* ». Or, dans ces quartiers, quand la moitié de la rue est bien renouvelée et que l'autre côté reste dans un état plus que limite, il est à craindre que les détériorations aillent très vite sur le quartier qui a fait l'objet de rénovation. C'est donc du gaspillage que de laisser traîner les choses : on ne peut pas s'arrêter.

Nous préconisons donc le lancement dès à présent du PNRU 2, sachant que sa mise en œuvre et son financement nécessiteront un certain nombre d'années, deux ou trois ans.

Nouveau PNRU, nouvelles méthodes, nouveaux contenus... Tout cela est dit notamment sur le développement social à renforcer.

Cela m'amène à parler du financement.

Jusqu'en 2009, l'engagement de l'État, qui était l'engagement initial - le terme de Jean-Louis Borloo était la « sanctuarisation des crédits » - a, bon an, mal an, été tenu dans la mesure où le financement de l'ANRU a été fait à 50 % par le budget de l'État et à 50 % par le 1 % logement.

En 2009, il y a eu rupture de cet équilibre. Depuis cette date, il n'y a plus, dans le budget de l'État, de financement du PNRU. Il y a un petit financement de quelques millions d'euros pour le fonctionnement de l'agence, mais les opérations elles-mêmes ne font plus l'objet de financements du budget de l'État. Ce financement vient massivement de l'usage des fonds du 1 % logement qui, je vous le rappelle, ne sont pas faits à l'origine pour cela.

À l'origine, même si je crois que les partenaires sociaux étaient tous d'accord pour une certaine contribution, cela ne pouvait pas prendre l'ampleur de sept cents, huit cents ou neuf cents millions d'euros du 1 % car on a besoin de cet argent pour construire des logements, d'une part quand on veut faire une offre permettant le renouvellement urbain hors site, d'autre part, parce que, dans

les entreprises, ici ou là, on a tous besoin de logements sociaux ou de logements en général.

De plus, le prélèvement sur le 1 % est une subvention, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de retour. Jusqu'à présent, beaucoup d'aides du 1 % étaient des prêts : quand le « 1 % » prêtait, il y avait des retours de cet argent quelques années après, ce qui avait l'effet d'alimenter les crédits du « 1 % » ; dès que vous transformez ces crédits en subventions, l'effet-retour est qu'à terme, vous épuisez la « cagnotte », en tout cas les ressources du 1 %.

Comme le dit notre projet d'avis, notre section ne souhaite pas que perdure une situation où le renouvellement urbain, qui est une grande cause républicaine, est massivement et quasi uniquement financé par le 1 %.

Quand je dis « quasi uniquement », je veux dire qu'il y a aussi une autre source : un prélèvement sur les organismes HLM, leur niveau de loyers, etc.

Là encore, nous disons que l'argent de l'ANRU n'est qu'une part de la subvention (19 % des projets) ; l'essentiel du financement, ce sont les collectivités locales, les bailleurs sociaux. Si vous limitez par un prélèvement les sommes des bailleurs sociaux, vous limitez leur capacité à porter les 80 % ou les 70 % de financement. Nous pensons par conséquent que c'est un mauvais système de financement.

Je vais vous dire comment nous avons envisagé de pouvoir régler ce problème, notamment dans la période actuelle, même si j'ai parfaitement conscience que ce n'est pas facile. Le pic de financement de l'ANRU interviendra en 2012, 2013 et quelque 1,2 milliard sera nécessaire. Puis, cela va redescendre jusqu'en 2020. Si l'ANRU 2 est lancé dès maintenant, il montera en puissance lorsque l'ANRU 1 baissera. Nous chiffons à environ 1,2 milliard d'euros par an le montant nécessaire pour le fonctionnement de l'ANRU (fin du PNRU 1 et PNRU 2). 1,2 milliard d'euros, est-ce insupportable pour la Nation ? Nous ne le croyons pas.

Selon nous, il est souhaitable que le pays réfléchisse à une part de ressources propres pour l'ANRU, car la meilleure sanctuarisation consiste à ne pas dépendre au quotidien du budget de l'État, surtout lorsqu'il y a des besoins sur dix ans.

Par conséquent, nous lançons des pistes. Par exemple, s'il n'y a pas d'argent pour lancer l'ANRU 2, il n'y aura pas de ressources de TVA des opérations réalisées dans l'ANRU 2. Pourquoi ne pas prévoir un fonds de compensation de TVA pour les prochaines opérations ANRU 2, qui subventionnerait l'ANRU ? On le fait pour les collectivités locales, certes ce n'est pas possible partout, mais cela peut être envisagé pour une grande cause comme celle-là.

Il y a près de cinq à six cents appartements de très haut standing, soit plus de dix millions d'euros, avec des augmentations annuelles du prix des logements de 22 % ; serait-il irresponsable de demander une petite contribution au renouvellement urbain ? Dans les taxes d'aménagement qui correspondent à de gros budgets, pourquoi ne pas instaurer une taxe dans le cadre des opérations de

faible mixité sociale, dans des territoires de faible mixité sociale où la nouvelle opération ne renverse pas un peu la tendance ?

Bref, nous lançons des pistes. Il n'est pas de la compétence de notre Conseil d'arbitrer, mais de dire qu'une ressource propre serait souhaitable, une ressource propre qui permette à l'ANRU d'être garanti dans la durée et qui évite ce prélèvement sur les HLM et sur le 1 % qui, de toute façon, ne pourra pas durer.

Chers collègues, je crois que vous avez lu le projet d'avis, je ne vais donc pas le détailler ; il comporte un volet sur la gouvernance. Vous avez pu remarquer que je suis très passionnée et peut-être ai-je manqué de sérieux quant au temps de parole. Mais, soyez convaincus que j'ai l'intime conviction que se joue là une part de l'idéal républicain, et que nous ne sortirons de la crise que si notre pays est uni pour défendre ces valeurs.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame le rapporteur, lorsque les propos sont passionnés, les secondes paraissent plus courtes !

La parole est maintenant aux représentants de groupes.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La parole est à M. Rozet, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Rozet

M. Rozet. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chère Marie-Noëlle, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, en effectuant un premier bilan du Programme national de rénovation urbaine et de l'action de l'outil mis en place en 2003, l'ANRU, notre assemblée remplit pleinement sa mission d'évaluation des politiques publiques sur un volet important de la politique du logement, si essentielle pour nos concitoyens. La CGT se retrouve largement dans les constats, les préconisations du projet d'avis qui nous est proposé. L'ensemble des acteurs sur le terrain souligne le bilan largement positif des opérations de réhabilitation urbaine qui ont été conduites. Il est donc plus que nécessaire, comme le propose le projet d'avis, de poursuivre et d'amplifier le programme en tenant compte des correctifs permettant d'améliorer le dispositif, notamment ceux permettant de favoriser la mixité sociale, de traiter les copropriétés dégradées et de s'inscrire dans une logique de développement durable.

Parmi les recommandations nouvelles contenues dans le projet d'avis, nous tenons à souligner celles qui visent à permettre la participation effective des habitants dans le processus d'élaboration et de suivi des projets de renouvellement. La charte de participation, le fonds d'innovation sociale qui sont proposés dans le projet d'avis doivent être véritablement des outils au service de

cette participation citoyenne, qui a sans doute un peu fait défaut dans la phase PNRU 1. Au-delà de ces préconisations, comme le souligne le projet d'avis - je cite : « *le renouvellement urbain suppose une politique de la ville ambitieuse et accentuée dans les domaines éducatif, économique, social, environnemental, culturel et de sécurité, une présence renforcée des services publics* ». Force est de constater que nous sommes en la matière très loin du compte. De la RGPP au « pacte euro-plus », la politique menée de diminution, aveugle et dogmatique, des effectifs de fonctionnaires et de réduction des services publics contribue de fait à fragiliser encore plus des populations déjà durement touchées par la crise. La réhabilitation des logements pour nécessaire qu'elle soit ne saurait tenir lieu de politiques d'emploi, de formation, de désenclavement. Politiques qui sont seules à même de permettre à ces quartiers en difficulté d'entrer pleinement dans une logique de valorisation et de développement.

Enfin, nous tenons à dire ici notre colère sur la façon dont l'État fait véritablement les poches des salariés en projetant de ponctionner - cela fait écho à ce que vous venez de dire, Madame le rapporteur - 3,4 milliards d'euros sur les ressources du 1 % logement pour la période 2012-2014 afin de financer l'ANRU et l'ANAH. Opérations qui sont pourtant - vous l'avez dit - principalement de sa responsabilité, montrant ainsi son mépris vis-à-vis des organisations syndicales et patronales qui collectent et gèrent ces fonds. Soyons clair : autant le principe d'une contribution limitée et négociée peut s'envisager - le projet d'avis fait d'ailleurs des propositions en ce sens - nous ne sommes pas Arpagon arc-bouté sur sa cassette !- autant cette nouvelle ponction, après celle de la période PNRU 1, va limiter de façon drastique les possibilités de logement offertes aux salariés des entreprises privées dans un contexte de hausse vertigineuse du prix des loyers et du manque criant de logements.

En se désengageant de la politique du logement, particulièrement du logement social, en privilégiant par la défiscalisation l'investissement spéculatif de logements locatifs privés, l'État montre malheureusement qu'il n'est plus aujourd'hui le garant du droit au logement pour tous.

Le projet d'avis appelle l'État à respecter ses engagements et à ne pas reporter sur autrui ce qui est de sa responsabilité. Pour cette raison et pour beaucoup des propositions qu'il contient, le groupe de la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Roirant, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Roirant

M. Roirant. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, mes Chers collègues, un an après l'avis sur le droit au logement opposable - le DALO-, nous sommes une nouvelle fois amenés à nous prononcer sur des enjeux de politique urbaine. L'expérience de l'actuel Programme national de rénovation urbaine a amené notre rapporteur à proposer certaines réorientations, à prendre

en compte dès aujourd'hui, mais également dans la perspective d'un deuxième programme de rénovation urbaine dit PNRU 2.

Le groupe des associations soutient l'ensemble des préconisations, mais souhaiterait, sans hiérarchie aucune, insister plus particulièrement sur certaines d'entre elles.

La crise du logement, dans un contexte de restriction budgétaire, amène les pouvoirs publics à définir des priorités, à faire des choix. Pour le groupe des associations, il est clair que ce contexte doit conduire à privilégier les rénovations lourdes de logements sociaux sur les démolitions.

Parallèlement, il est urgent de mettre en place une véritable politique publique du logement au service des catégories sociales qui se sont appauvries depuis une vingtaine d'années. Il faut construire de vrais logements sociaux (PLAI et PLUS) qui répondent à ces inégalités croissantes et les répartir sur tous les territoires pour mettre fin à des « ghettos de riches ».

Au-delà des questions proprement urbaines, le projet d'avis adopte une approche plus large en insistant sur la nécessité de soutenir et d'accompagner la vie associative dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine.

Pour le groupe des associations, l'intégration d'un volet spécifique sur la participation des habitants et de la dynamique associative est une mesure qui permettra une meilleure appropriation des politiques urbaines par les citoyens.

De la même manière, l'accent porté sur le développement de l'éducation populaire nous paraît aller dans le sens d'une rénovation citoyenne en favorisant l'implication et la participation des habitants aux débats qui les concernent. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette vision en remerciant Marie-Noëlle Lienemann de l'avoir inscrite dans sa réflexion.

Enfin, le mieux disant social doit devenir un des critères discriminant pour l'octroi des marchés publics liés au programme de rénovation urbaine. Les structures de l'économie sociale et solidaire - régie de quartiers ou associations d'insertion par l'activité économique - verront alors leur activité d'insertion ou de réinsertion des populations locales reconnue et valorisée.

Le projet d'avis nous semble donc porteur d'une nouvelle orientation des politiques urbaines vers une meilleure prise en compte des populations concernées.

Le groupe des associations votera donc bien sûr ce projet d'avis, tout en souhaitant que les Pouvoirs publics s'en saisissent le plus rapidement et le plus largement possible.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bellanca, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO M. Bellanca

M. Bellanca. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Monsieur le Président de la section, mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci pour votre écoute et votre disponibilité tout au long de la construction du projet d'avis.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la rapporteure, les auditions et les projets d'avis ont démontré que, malgré quelques insuffisances, le PNRU 1 a bien contribué aux objectifs sous-tendus, à savoir réduire les déséquilibres territoriaux, rénover durablement l'habitat, soutenir le développement économique et lutter contre la marginalisation.

Ces objectifs relevaient du souci de l'amélioration de la mixité sociale et du développement durable et contribuent au changement de l'image du quartier.

Pour FO, un bon projet repose donc sur une méthode mettant en lumière un site bien desservi par les transports en commun - ce qui fut, dans certains cas malheureusement négligé -, bénéficiant de commerces et d'activités dans le souci d'équilibrer habitat et activité - ce qui a été n'a pas été une priorité, notamment pour l'insertion par l'emploi des populations du quartier -, comptant des équipements publics et des services publics de proximité, mais sans exclure les équipements structurants facilitant le flux des populations. La mixité n'est pas seulement la diversification de l'habitat, elle est aussi l'offre de services.

Tout ceci est possible dès lors que le financement du projet, y compris son ingénierie est assuré par un guichet unique centralisé. Cela confère à l'État, y compris déconcentré, un rôle central dans sa démarche visant à garantir la cohésion sociale.

La démarche sera complète quant, au-delà du caractère fongible conféré aux crédits immobilisés par nature exceptionnelle, y seront adjoints des crédits de droit commun.

L'innovation majeure pluriannuelle dans laquelle s'inscrivent les actions engagées est concrétisée par une convention. Cette innovation ne doit pas être remise en cause par le désengagement financier de l'État.

À ce titre, FO dénonce les ponctions effectuées par l'État pour compenser son désengagement financier, en particulier sur le 1 % logement, au point que l'État ne finance plus rien, tout en demeurant donneur d'ordre. L'État doit tenir ses engagements pour la mise en œuvre sans tarder du PNRU 1, en dégageant une contribution budgétaire de un milliard d'euros par an, de 2012 à 2015, comme précisé dans le projet d'avis.

Nous sommes très inquiets, car les dernières déclarations faites par le Premier ministre en matière d'économie budgétaire font apparaître des annulations de crédits sur le programme « action logement » dès 2011.

Le constat pertinent dressé par le projet d'avis et les propositions formulées pour le présent et pour l'avenir, nous conduisent à souscrire favorablement pour la poursuite du PNRU 1, tout en lançant dès à présent le PNRU 2. Notre souci est de répondre aux objectifs assignés. Ainsi, en matière de logement, nous sommes pour que cela s'opère à loyer équivalent, que soient renforcées les obligations de produire du logement social dans les communes éligibles SRU, que soient à nouveau accordés des moyens financiers à l'association foncière du logement pour, qu'au-delà du principe de location, cet organisme puisse, au nom de la diversité de l'habitat, conduire les opérations d'accession en faveur des salariés des entreprises co-disantes. Enfin, que les habitants soient placés au centre de la démarche, ce qui implique qu'à l'urbain soit adjoint l'humain, à travers notamment des contrats urbains de convention sociale.

Le groupe FO votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. de Viguerie, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. de Viguerie

M. de Viguerie. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'ANRU a été créé par l'État et est dirigé par l'État, même si les collectivités territoriales, en particulier les communes des quartiers concernés et leurs populations sont de mieux en mieux associées à l'action de l'ANRU.

Madame la rapporteure, le groupe de l'UNAF partage dans l'ensemble vos constats et propositions.

Nous pensons, en premier lieu, qu'en un temps où les écarts de revenus s'accroissent, la grande pauvreté de très nombreuses familles françaises et étrangères est toujours plus criante. Le droit au logement décent est de plus en plus d'actualité. Plusieurs rapports et avis sous les mandatures précédentes ont traité ce sujet. Vous le reprenez parfaitement et largement en parfaite expertise du sujet. Preuve s'il en est d'ailleurs de l'attention constatée du CESE sur ce thème.

Malheureusement, les préconisations répétées de notre assemblée comme souvent celles du comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU n'ont, pour la plupart, pas été suivies. Il faut vous savoir gré de les avoir reprises en les actualisant pour l'ANRU.

L'ANRU, c'est-à-dire l'État, doit être exemplaire. Cependant, l'on peut craindre un désengagement financier de ce dernier. Or, il convient que l'État établisse des priorités quand il n'a plus d'argent. Le logement social en est une et l'ANRU est son outil premier et plutôt que de ponctionner le 1 % logement ou les sociétés de HLM, il ferait mieux de financer l'ANRU.

Par ailleurs, la répartition des compétences entre collectivité territoriale leur confie *de facto* l'accompagnement social et le désenclavement des quartiers urbains.

Certes le groupe de l'UNAF partage votre analyse selon laquelle la lutte contre la grande pauvreté des familles passe en priorité par l'accès au droit au logement avant ces deux corollaires, mais il ne faut pas que l'État se désengage de l'ANRU, laissant le poids de la charge au 1 % ou aux collectivités qui ne pourront alors suffisamment soutenir cet accompagnement social et l'action en faveur des transports.

L'action de l'ANRU élargie au social et aux transports doit constituer une politique en soi. À cet égard, un deuxième programme national de rénovation urbaine est souhaitable, s'appuyant sur une vraie méthode globale d'approche, largement éducative, sécuritaire, fiscale et bien sûr, économique, sociale et de développement durable.

Enfin, le groupe de l'UNAF demande avec insistance que la diversité de logements accessibles à toutes les familles monoparentales et nombreuses, en particulier familles françaises et étrangères, soit de plus en plus une réalité.

C'est une exigence.

Il reste à cet égard un problème ardu à traiter dans les politiques de l'immigration qui sont poursuivies : le pays des droits de l'homme peut-il se permettre d'accueillir des familles de toutes origines sans être capable de leur offrir un logement décent ? Il en va du respect de la dignité de tout homme et de son droit inaliénable de vivre en famille.

Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Aschiéri, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Aschiéri

M. Aschiéri. Monsieur le Président, Chers collègues, le projet d'avis que nous allons voter traite d'un sujet dont l'actualité est toujours brûlante et apporte une contribution importante au moment où se débat la question d'une deuxième étape du plan national de rénovation urbaine.

Je souhaite donc apporter mon soutien à ce qui est, selon moi, un travail de qualité, qui pointe bien les orientations qu'en tant que syndicaliste je partage.

Les agents des services publics présents sur le terrain savent que, s'agissant du bilan de la rénovation urbaine, l'amélioration est aisément vérifiable en termes de dignité de l'habitat et de restructuration des quartiers.

En revanche, la satisfaction des habitants, largement observée, ne va pas cependant sans certaines difficultés concrètes : par exemple, les évolutions du taux d'effort financier des ménages locataires ou des conditions de relogement sur des marchés tendus.

Elle ne va pas sans interrogation sur l'avenir : par exemple, la question du maintien de l'acquis sur le bâti, la question du retard ou absence de certains équipements structurants en matière de transport.

Les aspects relativement positifs de ce bilan concernant la politique de rénovation ne doivent pas ignorer les évolutions actuelles, je pense notamment au désengagement de l'État évoqué par d'autres, aux inquiétudes concernant les financements, à la mixité sociale réduite à la seule mise en œuvre du droit opposable au logement dans les quartiers ANRU.

Le texte pointe justement réussites, contradictions et faiblesses. Il en tire des préconisations qui me semblent à la hauteur des enjeux.

L'intérêt de ces préconisations est aussi qu'elles rappellent quelques principes fondamentaux d'une politique de la ville, comme la nécessité d'un engagement sanctuarisé de l'État, comme la mise en œuvre d'une politique globale consciente du lien et des influences entre les domaines d'action - logement, éducation, santé, lutte contre la délinquance, présence des services publics, insertion emploi -, mais aussi de la lisibilité de cette politique : l'objectif d'une véritable mixité sociale, la mobilisation et la participation des habitants.

Je constate que le contenu de ce projet rejoint assez largement un appel unanime du Conseil national des villes de fin 2010, qui s'intitulait « *Pour une politique du logement socialement et territorialement équitable* », manifestant ainsi la convergence d'acteurs très divers autour d'un certain nombre d'orientations.

Pour conclure, je voudrais souligner que, sur ces deux jours, notre assemblée aura adopté deux projets d'avis qui non seulement s'articulent de manière évidente, mais aussi traitent de questions centrales pour notre société.

Ils font des constats et des propositions largement partagés par les diverses composantes représentées ici. Laissez-moi simplement émettre le souhait qu'ils pèsent dans les débats publics et qu'ils soient rapidement suivis d'effet.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Hénon, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Hénon

Mme Hénon. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, pour la CFDT, c'est dans une approche systémique mobilisant les leviers qui permettent l'accès à l'emploi, l'accès à des services publics de proximité en matière de santé, sécurité, éducation, que doit s'envisager un projet de rénovation urbaine.

Ces leviers participent aussi d'une logique de développement économique qui doit être recherchée sur les court, moyen et long termes.

Le projet d'avis intègre ces ouvertures en proposant qu'un PNRU 2 soit le support d'un véritable programme local de développement urbain et social, corrigeant ainsi certaines insuffisances du PNRU 1.

La rénovation doit, en associant l'ensemble des résidents des quartiers concernés, traiter les questions d'accessibilité, de taille de logement ou de structures favorisant le développement ou le maintien du lien social. Cette approche est essentielle pour la prise en compte des intérêts des jeunes habitants de ces quartiers.

En effet, la réussite éducative des jeunes est des volets majeurs d'un tissu social stabilisé. Une politique volontaire, restaurant l'attractivité et la mixité sociale des établissements scolaires, tant primaires que secondaires des quartiers concernés par la rénovation urbaine, s'impose afin d'éviter les stratégies d'évitement déployées par certains parents, telles qu'on l'a vu dans l'avis proposé hier.

La CFDT soutient la proposition du projet d'avis d'augmenter de 5 à 10 % le nombre d'emplois d'insertion contractualisés dans les opérations de rénovation urbaine pilotées par l'ANRU.

Pour la CFDT, la prise en compte de l'emploi doit s'inscrire dans une réflexion plus large de requalification et mise en valeur des potentiels humains locaux, en particulier par le développement des compétences.

Ces emplois d'insertion concernent particulièrement les jeunes en recherche d'emploi, mais l'insertion dans la société ne peut s'envisager sans lier emploi et logement.

L'accord national interprofessionnel du 29 avril 2011, l'« *accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi* », permet de répondre concrètement aux problèmes des jeunes sur les deux volets : logement et emploi.

Cet accord, dans lequel s'est fortement engagé la CFDT, préconise, entre autres, la construction de quinze mille logements par an, prévus sur 2012/2014, soit quarante-cinq mille logements. Certaines opérations sont adossées à la mobilisation des fonds d'Action Logement.

Malheureusement, l'utilisation des ressources d'Action Logement par l'État risque de vider de son sens l'utilisation du 1 % logement.

La CFDT rappelle que la collecte effectuée auprès des entreprises au titre du 1 % est bien une cotisation obligatoire et non un impôt dont l'État peut se servir à sa guise.

Le projet d'avis, qui nous est soumis, souligne que la parité État/UESL (Union des entreprises et des salariés pour le logement) a été assurée entre 2004 et 2008 sur le financement des opérations ANRU. Cependant, il pointe également la rupture de ce principe de parité depuis 2009.

Cette situation menace la pérennité financière des moyens d'Action Logement et génère des incertitudes relatives au financement des projets engagés dans le PNRU 1 et les perspectives d'un PNRU 2.

Pour la CFDT, Action Logement ne peut poursuivre son effort en matière de rénovation urbaine que si l'État respecte le principe de parité.

Le projet d'avis met en évidence la fragilité du dispositif de financement de l'ANRU et fait des propositions tant en matière de rééquilibrage des ressources que sur la gouvernance.

Pour la CFDT, ces orientations doivent impérativement être prises en compte dans l'évolution des projets de rénovation urbaine. La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. En vous demandant, Madame, d'être notre rapporteure de ce projet d'avis, la section de l'aménagement du territoire savait qu'elle choisissait une personne passionnée, sensible aux problématiques des quartiers populaires et en difficultés et surtout ouverte au dialogue. Les auditions et la visite de Clichy-Montfermeil ont été, pour chacun d'entre nous, très riches d'enseignements.

L'ANRU a fait la démonstration qu'elle était un instrument efficace au service de la transformation des quartiers anciens dégradés. Ce grand chantier visait à mettre fin au saupoudrage d'actions et aux pansements éparses, qui n'ont jamais guéri le mal profond de ces cités. Combien de programmes successifs ont vu le jour sans qu'aucun n'ait eu une vision globale de la problématique de ces quartiers ?

La qualité du cadre de vie est la condition essentielle pour redonner une dignité à chacun de ces habitants de la politique de la ville. Comme vous aimez le répéter, Madame le rapporteure, c'est la conjugaison de l'humain et de l'urbain. La rénovation urbaine doit être appréhendée dans toutes ses dimensions : l'architecture, l'urbanisme, la mixité sociale, le développement durable, l'insertion sociale, la culture, la dimension humaine.

La mobilisation de tous les acteurs (État, collectivités locales, bailleurs, partenaires sociaux) a sans doute été un facteur de réussite.

Elle a entraîné leur désenclavement, leur redynamisation, souvent leur requalification commerciale et la création d'emplois.

L'ANRU a changé les images des quartiers, les mentalités, en accompagnant les opérations de rénovation urbaine sur le plan humain et social.

Comme vous le préconisez dans le projet d'avis, Madame le rapporteur, l'État doit tenir ses engagements pour mettre en oeuvre sans retard le PNRU 1 jusqu'en 2020. Le PNRU 2 doit prendre le relais avec un contenu renové, ainsi que des approches et des solutions diversifiées selon les territoires. En effet, on peut regretter que dans le PNRU 1, l'on ait eu parfois tendance à agir dans l'urgence, même si l'on n'avait plus le droit de faire attendre les populations.

On a démolit parce que ces quartiers étaient trop denses, qu'il fallait les désenclaver, les recomposer, les ouvrir sur la ville. On a démolit et reconstruit un pour un les logements sociaux. Or, on a remis trop souvent des personnes fragiles aux mêmes endroits.

Il eût sans doute été préférable, dans certains cas, de reconstruire ces logements sociaux en dehors des périmètres ANRU et notamment que les communes limitrophes jouent le jeu.

Chacun sait que la mixité sociale ne se décrète pas et qu'il n'est pas aisé d'attirer des investisseurs et des populations nouvelles dans ces quartiers longtemps stigmatisés.

Avec des prêts à taux 0, des TVA réduites, des exonérations de taxes foncières, les quartiers en rénovation pourraient être très attractifs. Mais les petites entreprises, les commerçants, les professionnels libéraux ne s'y précipitent pas.

Là où les cités sont bien reliées au centre-ville, la greffe prend. Lorsque les travaux de désenclavement n'ont pas été faits, elle ne prend pas. Sans transports en commun, sans gare, sans desserte ferroviaire, pas de mobilité et les objectifs de mixité sociale seront difficiles à atteindre. On voit bien que l'effort urbain n'a de sens que s'il s'inscrit dans une stratégie plus globale.

Vous avez eu raison, Madame le rapporteur, de recommander d'insérer dans le projet du Grand Paris l'amélioration de la desserte des quartiers franciliens défavorisés.

Enfin, on a aussi démolit des logements qui présentaient des qualités d'usage que l'on ne retrouve malheureusement pas forcément aujourd'hui. Vous avez raison de vouloir faire évoluer le parc HLM et préférer, suivant le contexte, le *rebuilding* ou le *recycling* à la démolition.

En imposant de nouvelles réglementations, de nouvelles normes, qu'elles soient thermiques, acoustiques, accessibilité, elles sont toutes bien fondées ; on améliore les performances, mais parfois au détriment de la qualité de vie des habitants.

La recherche du quantitatif et du normatif ne doit pas occulter le besoin de qualitatif, de qualité d'usage, de qualité des espaces, cette inquantifiable harmonie que tout habitant est en droit d'attendre quel que soit son quartier.

Dans cet esprit, le projet d'avis suggère de prévoir dans toute convention un urbaniste et un architecte coordonnateur pour accompagner les projets dans la durée et assurer leur cohérence au regard du développement durable pour la lutte contre la précarité énergétique, prévoir des constructions attentives aux enjeux de la santé environnementale.

Mais est-il besoin de rappeler que c'est par leurs compétences et en conservant leur indépendance qu'ils pourront être garants de cette qualité attendue ? Les professionnels libéraux ne pourront que s'en féliciter.

Madame le rapporteur, la précarité ne touche pas uniquement les locataires de logements sociaux. Vous avez su mettre l'accent sur l'ampleur préoccupante des copropriétés dégradées, trop souvent oubliées dans le cadre des politiques de

la ville et qui nécessitent de façon urgente de créer les outils d'intervention publique adaptés. Nous vous en remercions.

Mais parallèlement, nous voyons aussi certains quartiers pavillonnaires souvent en limite de secteur ANRU se paupériser, se dégrader, partir aussi à la dérive. Il ne faudrait pas qu'ils soient aussi les oubliés et il faudrait aussi trouver les outils adaptés à leur requalification.

Madame, le groupe des professions libérales se reconnaît dans les préconisations du projet d'avis, le votera et vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dos Santos, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Dos Santos

M. Dos Santos. Monsieur le Président, Monsieur le Président de la section, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs, mes Chers collègues, vos capacités d'écoute et de synthèse ont permis d'aboutir à un projet d'avis qui répond à nos yeux aux attentes de la saisine gouvernementale. Vous avez su rendre accessible à tous un domaine éminemment technique par la clarté de votre exposé, la précision de votre constat et la valeur de vos nombreuses recommandations.

Nous pensons que les besoins en logement exigent une mobilisation de moyens humains et financiers importants. Toutes les difficultés résident dans le fait qu'il faut mener simultanément plusieurs types d'opérations qui vont de la construction à l'aménagement et à la réhabilitation et qu'il faut s'adapter chaque fois à des lieux et à des modes de vie différents.

Vous faites de nombreuses propositions. Retenons en quelques-unes.

Il faut accroître les investissements pour le logement dans les opérations de construction-démolition. Le respect du principe « un pour un » doit, pour nous, rester une règle fondamentale. Il faut donc agir à la fois sur le logement locatif social et le logement intermédiaire. Ce secteur représente le patrimoine moderne du mouvement HLM et sur le plan social, il répond à un besoin croissant de l'encadrement.

Il faut faciliter la coordination en amont à l'échelle intercommunale. Il convient dans cette perspective de porter les dépenses publiques à 2 % du PIB et d'orienter les aides de l'État vers les logements sociaux.

Par ailleurs, il faut poursuivre la réalisation par la Foncière logement de tous les logements prévus.

Enfin, il faut faire appliquer et utiliser toutes les possibilités offertes par la loi SRU concernant les obligations des maires en matière de construction de logement social.

Vous le rappelez fort justement, les enjeux financiers sont considérables. L'ANRU mobilise des financements importants. L'État doit honorer ses

engagements et le bouclage des programmes doit se faire dans des conditions financières satisfaisantes car la politique du logement demande de l'interactivité et de la cohérence.

La politique du logement doit également contribuer à la fluidité du marché de l'emploi. Or, nous pensons que la mise à contribution de l'UESL pour financer l'ANRU et l'ANAH pose un problème de fond : que reste-t-il alors des ressources du 1 % logement ? L'intégralité de la collecte se trouve confisquée et réorientée vers des actions de solidarité nationale. La solidarité nationale, certes indispensable, s'est ainsi au fil des dernières années substituée aux actions vers les salariés. Il en est de même dans le cadre du futur plan triennal 2012-2014 qui a fait l'objet d'une concertation partenaires sociaux/État.

Cette situation, vous vous en doutez, ne nous satisfait absolument pas. La CFE-CGC réclame comme vous que la subvention à l'ANRU versée par l'UESL soit fortement réduite.

Parallèlement, nous sommes favorables à ce que l'enveloppe de la péréquation financière entre collectivités locales soit augmentée pour les communes qui disposent de quartiers ANRU.

Par ailleurs, il nous semble tout à fait indispensable de ne pas négliger les systèmes d'aide à l'accession à la propriété, faute de quoi il existerait entre les populations éligibles au logement social et les populations beaucoup plus aisées toute une tranche de populations n'ayant pas la possibilité d'acquérir un logement sans être aidée, tranche de populations qui serait alors condamnée à continuer à payer des loyers élevés.

L'objectif premier de la politique de la ville est bien l'aptitude à vivre ensemble. La vie quotidienne des habitants est toujours difficile. Beaucoup reste à faire pour en réduire les causes qui tiennent pour une large part à un déficit de socialisation, à une offre de logement insuffisante et aux difficultés d'accès à l'emploi.

Les habitants des quartiers anciens dégradés doivent avoir accès aux services publics.

Par ailleurs, il est nécessaire de concilier efficacité économique, exigence sociale et prise en compte des critères environnementaux.

La sécurité et la prévention de la délinquance sont considérées comme des éléments fondamentaux de la réduction des inégalités territoriales et sociales. Il nous faut persévérer dans le développement de politiques locales de prévention et de sécurité en mettant en place une police de terrain plus proche des citoyens, recentrée sur son cœur de métier, en amplifiant l'installation de commissariats dans les quartiers, dotés de moyens humains, matériels et financiers.

Il est urgent d'engager un PNRU 2 pour éviter les effets nocifs d'une politique de *stop and go* et pour ne pas renouveler les erreurs du PNRU 1.

Les conditions des apports financiers des différents partenaires devront être redéfinies et notamment celles de l'UESL.

Enfin, nous devons nous préoccuper à la fois de répondre aux attentes immédiates des habitants et réfléchir de façon plus prospective à la ville de

demain et à son développement. Il faut agir sur des périmètres plus larges à l'échelle de l'agglomération afin d'assurer un rééquilibrage de la ville au profit de ces quartiers. Les problèmes d'emploi, de transport et de logement par exemple dépassent largement le cadre du quartier.

Madame la rapporteure, le groupe votera le projet que vous nous présentez.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Osenat, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Osenat

M. Osenat. Monsieur le Président, Madame le rapporteure, Chers collègues, notre groupe salue le travail de qualité présenté par la section et sa rapporteure sur un sujet important et particulièrement prégnant en Outre-mer.

La nécessité et l'urgence du lancement d'un deuxième plan de rénovation urbaine font consensus compte tenu d'une part, des dynamiques déjà engagées à travers le premier plan et, d'autre part, des objectifs ambitieux qui restent à atteindre. Du point de vue des réalités ultramarines, un deuxième plan se justifie d'autant plus dans nos collectivités que le niveau d'engagement de l'ANRU se situe en moyenne autour de 30 % alors qu'il est proche de 60 % pour la métropole. Cet état de fait s'explique par la logique de rattrapage propre à l'Outre-mer. En effet, de par une histoire urbaine très spécifique, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une absence de véritables programmations foncières et des difficultés dans la production de logements. À cela s'ajoute la prise en compte des risques naturels et un habitat insalubre important. La rénovation urbaine en Outre-mer a démarré en retard par rapport à la métropole. Ce décalage s'explique aussi par l'articulation complexe des différents crédits et la mise en place, parfois délicate, des équipes et des projets sur ces territoires.

Il faut rappeler que si la rénovation urbaine permet d'engager de grosses opérations, elle ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble des réalités des tissus urbains spécifiques à l'Outre-mer. Dans ce contexte spécifique, la question d'un meilleur pilotage et d'une gouvernance plus efficace d'une politique de la ville ultramarine reste posée à l'approche du nouveau plan de rénovation urbaine. Aussi, nous retenons avec intérêt les recommandations visant à la mise en place d'une structure consultative régionale de l'ANRU.

De manière plus globale, le groupe de l'Outre-mer estime que dans le cadre du PNRU 2 une réflexion devrait s'engager sur une meilleure mise en réseau des expériences et des méthodes propres à l'Outre-mer.

En matière de financement, nous soutenons le principe de sanctuarisation des crédits rappelé dans le projet d'avis. Le projet d'avis recommande le financement de l'ANRU assuré par un engagement budgétaire fort de l'État, une meilleure péréquation financière entre les collectivités et une contribution réduite du 1 % logement. Nous approuvons ces propositions.

L'Outre-mer approuve le maintien du dispositif de financement du logement propre à ces territoires, la LBU (Ligne budgétaire unique) comme garantie de la fongibilité et de la pérennité des crédits. Notre groupe soutient cette recommandation tout en insistant sur la nécessité d'une meilleure adaptation et mutualisation des moyens spécifiques aux départements d'outre-mer.

Vous l'avez compris, notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Prévost, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost

M. Prévost. Monsieur le Président, Madame le rapporteure, Chers collègues, je veux d'abord excuser l'absence de Claire Guichet qui a participé aux travaux de la section mais qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui pour exprimer notre position.

Notre groupe souscrit au bilan de l'action de l'ANRU qui est dressé par le projet d'avis ; bilan soulignant à la fois le consensus qui existait sur les objectifs de la loi de 2003, les renoncements dans sa mise en œuvre, notamment budgétaires sur la période récente, et l'insuffisance de ces résultats.

À ce jour, c'est moins de la moitié du programme de renouvellement urbain qui a été réalisé et les financements les plus importants sont à venir puisque les années 2012 et 2013 verront le pic de financement de l'ANRU et qu'aucune garantie sérieuse n'est acquise pour faire face à ces besoins très importants.

Au vu de la crise actuelle du logement, une réalité s'impose : rien ne sera acquis tant en termes de mixité sociale que d'espoir retrouvé pour certains quartiers sans la construction massive de logements sociaux - et réellement sociaux - sur l'ensemble du territoire, en particulier là où ils font aujourd'hui cruellement défaut ni sans une relance d'une politique de la ville ambitieuse et globale qui intègre une dimension éducative de sécurité, un renforcement de certains services publics, des actions en faveur de l'emploi, de la culture, etc.

Au vu de ces objectifs et des insuffisances du premier programme national de rénovation urbaine, un réengagement est nécessaire de la part de l'État. En tout et pour tout, le projet d'avis propose plus de un milliard d'euros sur les dix prochaines années par l'État en plus des financements complémentaires des différents partenaires de la politique du logement.

Le projet d'avis voit au-delà de cet objectif quantitatif de construction. Il pose les bases d'une politique de rénovation urbaine qui, dans le cadre d'un nouveau PNRU, ne limite pas ses ambitions au respect de ces objectifs de construction et qui se donne réellement les moyens de mettre en cohérence la politique du bâti et celle de la ville.

Les propositions qu'il formule sont innovantes. Il insiste sur les nouvelles méthodes indispensables pour que les politiques de droit commun traitent des besoins des habitants en priorité et que les actions tiennent compte de leur avis, avis qui malheureusement n'a pas suffisamment été pris en compte bien qu'il ait été prévu - l'avis mais également la consultation - par l'article 4 de la loi de 2003.

Sur ce point, je veux insister sur le fait qu'il existe une carence flagrante de dispositifs de prise en compte de la vie et des problématiques rencontrées par les jeunes dans certains quartiers dits difficiles, qu'il s'agisse de leur intégration dans le quartier qui nécessite de prévoir des lieux spécifiques, d'activité notamment, de la facilitation de leur recherche d'emploi pour des jeunes qui rencontrent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne, de près de 40 %, comme l'a rappelé l'observatoire national des ZUS, ou des difficultés spécifiques auxquelles ils doivent faire face pour accéder à un logement sans même parler d'accéder à la propriété. Ces jeunes sont rarement la priorité des dispositifs de renouvellement urbain.

La rénovation importante du quartier entamée par des démolitions massives, parfois pensées sans les habitants notamment sans les jeunes peut parfois apparaître comme une forme de dépossession, voire d'agression. De ce point de vue privilégier la reconfiguration du bâti comme le projet d'avis le propose est positif.

Plus globalement, c'est l'image de certains quartiers qu'il convient de changer. Le projet d'avis rappelle de manière très juste que la lutte contre les inégalités ne peut aboutir sans la recherche constante d'une plus grande mixité sociale dans l'ensemble des quartiers et de la ville, qu'ils soient ou non concernés par l'ANRU. Cet aspect est particulièrement significatif pour les jeunes qui vivent très nombreux dans les quartiers dits sensibles et s'en trouvent de ce fait souvent stigmatisés dans leur démarche notamment de recherche d'emploi.

La politique de la ville, comme la politique du logement, doit permettre de renouer le lien entre les quartiers. Ni la réponse strictement sécuritaire ni le discours ambiant et stigmatisant ne sont de nature à résoudre les problèmes pointés du doigt par ce projet d'avis et qui concernent beaucoup les jeunes qui vivent dans ces quartiers difficiles.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Béliard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Béliard

Mme Béliard. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je voudrais exprimer ici l'intérêt que le groupe de l'agriculture a trouvé lors de l'élaboration des travaux qui vous ont été exposés

aujourd'hui. Je veux saluer la grande compétence de Mme Lienemann sur le sujet.

Pour les agriculteurs, comme pour les représentants de la pêche, le sujet est un peu éloigné de nos préoccupations professionnelles quotidiennes et encore plus de nos zones rurales. C'est donc en tant que citoyenne que je veux dire ici très brièvement tout le bien que nous pensons de ce travail.

Deux axes de proposition ont retenu notre attention : le premier concerne l'urgence de combler le manque de logements sociaux et la nécessité impérieuse de favoriser la mixité sociale ; le deuxième concerne le désenclavement du territoire.

Ce sont deux problématiques auxquelles nous sommes plus sensibles car elles ont effectivement une immense influence sur les équilibres sociaux partout sur le territoire, qu'il s'agisse d'un territoire urbain, rural ou périurbain.

De plus, les projets d'aménagement et de désenclavement pose la question de la consommation des espaces fonciers, sujet comme vous le savez qui nous tient beaucoup à cœur.

Notre institution aura peut-être un jour l'occasion - nous l'espérons en tout cas - d'aller voir de plus près les problèmes qui se posent également en zone rurale.

Tel est ce que nous souhaitons dire. Nous voterons en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Genest, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Genest

M. Genest. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, les problèmes du logement en France ressemblent effectivement à un triste euphémisme : à la croisée des chemins, le logement décent et pour tous représente pour autant une pierre angulaire de la construction et de la cohésion de nos sociétés. C'est bien ce que ce projet d'avis met en avant. Il est relativement dense, assez travaillé, et nous tenons tout d'abord à remercier Madame la rapporteure de toute l'énergie et de tout le travail qu'elle a pu faire sur ce sujet.

Reconnu de façon quasi unanime, le travail engagé dans le cadre du PRU a permis des avancées considérables. Le pragmatisme de terrain permettant de dépasser bon nombre de clivages a montré qu'avec des moyens, et surtout, une méthode, il était possible d'avancer sur un sujet aussi complexe dans notre pays, et nous pensons qu'il est clairement important et essentiel de pouvoir relever cet aspect, comme c'est un fait relativement rare dans la vie de notre société.

À l'heure du bilan et des perspectives que nous présente ce projet d'avis, le groupe Environnement et nature souhaite insister sur certains points-clés, à commencer par l'assurance des financements.

Il serait impensable de sacrifier sur l'autel de l'austérité ou de la rigueur des investissements d'avenir hypothétiquement pour rassurer des marchés qui sont par ailleurs passablement obnubilés par la spéculation. Le financement d'une politique cohérente contribuant à l'indispensable tournant écologique de notre société doit être sécurisé, en particulier pour éviter les effets destructeurs autant au niveau social qu'économique du « stop and go » tel que mentionné dans le projet d'avis.

J'ajouterai aussi l'importance d'un État qui tient ses engagements et assure ses responsabilités sans se défausser sur d'autres acteurs afin de mener à bien les programmes en cours, c'est évident, mais aussi d'envisager dès à présent leur poursuite dans le cadre d'un PNRU 2.

Par ailleurs, l'évaluation de cette première phase du PNRU met bien en lumière des points à corriger dès la conception des projets, en particulier l'association des habitants concernés afin de permettre une appropriation, mais surtout, une prise en compte de leurs besoins.

D'autre part, le bilan dressé montre bien que la rénovation urbaine doit s'adapter et prendre en compte particulièrement la réduction de la consommation énergétique autant lors des travaux de rénovation que lors de l'utilisation de ces mêmes habitations.

Mais la rénovation urbaine ne pourrait se suffire à elle-même, comme le présente ce projet d'avis, et il est tout aussi important de la conjuguer avec la présence des services publics, des activités économiques de transport, avec un objectif d'insertion et de mixité sociale.

Néanmoins, si ce projet d'avis développe bon nombre de tous ces éléments dont le Grenelle de l'environnement avait fait sa priorité, nous regrettons que n'apparaissent pas plus clairement dans les préconisations des lignes-forces qui pourraient faire apparaître l'importance d'une approche territoriale. Une logique d'éco-quartier plus complète pourrait être utilement mise à profit dans la mise en œuvre de ces programmes en les inscrivant dans le cadre d'un aménagement du territoire plus cohérent à l'échelle d'un bassin de vie.

Cela dit, conscients que cette dimension dépasse le cadre de la rénovation urbaine menée par l'ANRU, nous souhaitons vivement que ces programmes soient résolument tournés vers l'exemplarité, recherchant ainsi une forme d'excellence sociale, économique et environnementale.

Vous l'aurez certainement compris : notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Duhamel, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Duhamel

Mme Duhamel. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, apporter des solutions aux quartiers en difficulté en améliorant la vie de près de quatre millions d'habitants constitue un enjeu majeur pour la société française.

En effet, ces quelque cinq cents quartiers concentrent d'une façon générale des populations défavorisées : niveau de formation faible des adultes, échecs scolaires fréquents chez les jeunes, taux de chômage important, insertion professionnelle difficile, insuffisance d'équipements, tant commerciaux qu'associatifs et sportifs, présence réduite des services publics hors écoles primaires et maternelles.

Vous avez su, Madame la rapporteure, par ce projet d'avis, démontrer l'importance du travail collectif effectué au travers des programmes instaurés dès 2000, à savoir les grands projets de ville, le renouvellement urbain, les contrats urbains de cohésion sociale et d'égalité des chances, et enfin, le plan Espoir Banlieues.

Vous nous avez montré combien l'ANRU mobilise des financements importants venant de la contribution des entreprises aux efforts de construction des bailleurs sociaux ainsi que des collectivités locales. Notre groupe partage donc votre souci de poursuivre le PNRU 1 avec les financements appropriés, et ce, sans interruption. Nous appelons vivement l'État à tenir ses engagements financiers.

Il reste beaucoup à faire, par conséquent, l'ensemble des acteurs doit s'engager sur le PNRU 2 pour combler le manque de logements, favoriser la mixité sociale, désenclaver, équiper, insérer dans une gestion urbaine de proximité, répondre à l'urgence des copropriétés dégradées, intégrer le Grenelle de l'environnement, la participation des habitants dans la politique de la ville, améliorer la sécurité et le mieux-vivre dans les sites ANRU, faire du désenclavement et du développement durable de nos territoires des enjeux majeurs du PNRU 2, Île-de-France et Outre-mer compris.

Cependant, ces points précédemment énoncés ne prendront tout leur sens que si les efforts en matière d'éducation et de formation sont réellement mis en œuvre.

Par leurs actions quotidiennes dans les territoires, par leurs avis éclairés à destination des décideurs politiques, les entreprises contribuent au développement de notre pays.

Aussi, notre groupe souhaite que les entreprises, financeurs au travers du 1 % logement, soient intégrées dans la gouvernance de l'ANRU aux côtés des partenaires sociaux, des autres financeurs et des collectivités locales.

Pour conclure, je souhaite remercier notre Président de section de nous avoir associés tous aux débats, parfois passionnés, toujours constructifs, et ce, dans une grande convivialité.

Madame la rapporteure, vous avez mis à disposition de la section vos compétences et votre qualité d'écoute très attentive ; soyez-en remerciée. Le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Groupe de la mutualité - Mme Vion

Mme Vion. Mesdames et Messieurs, le projet d'avis, présenté avec conviction par Mme Lienemann permet de mesurer les efforts et les réorientations sans doute nécessaires qu'il faut accomplir pour mener une politique du logement qui réponde aux attentes et aux besoins des habitants des quartiers dégradés concernés par les programmes de rénovation urbaine.

Si la politique de la ville connaît autant de difficultés, c'est parce qu'elle est le symptôme le plus visible du délitement de la cohésion sociale.

Naturellement attaché aux questions de santé, le groupe de la mutualité souligne combien le logement en constitue un déterminant majeur. Dans un contexte d'inégalité sociale et territoriale de santé croissante, les acteurs de terrain mutualistes confirment qu'au-delà de l'accès aux soins, c'est l'accès à l'information, à l'éducation et à une meilleure appropriation des déterminants de santé par les individus eux-mêmes qu'il faut considérer pour réduire réellement et durablement les inégalités de santé.

Le développement des ateliers Santé Ville va dans ce sens. Ils ont permis de créer des dynamiques au-delà des cloisonnements traditionnels, de donner des outils aux villes pour élaborer leur politique de santé.

Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, il est précisé que l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville devraient compter un ASV. Le groupe de la mutualité salue le récent accord entre l'ACSE et l'ANRU, signe que la rénovation urbaine doit aujourd'hui s'articuler avec l'ensemble des programmes en faveur de la cohésion sociale dans les quartiers.

À ce titre, il souhaite que la santé soit au cœur de ces priorités à travers une plus grande connaissance et identification des besoins de santé, des actions de prévention et de santé et un meilleur accès aux soins et au système de santé.

Il est évident que l'amélioration de l'organisation urbaine en créant de véritables lieux de vie sécurisés, dynamisés par le renforcement de commerces de proximité, de services publics et de santé, permettra de recréer du lien social.

La question du financement est évidemment centrale et nécessite le respect de l'engagement de l'État, qui ne doit pas la remettre en cause sous prétexte de

crise économique. Il s'agit d'une dépense d'avenir pour la cohésion sociale de notre pays.

Les propositions du projet d'avis font preuve de bon sens. Le groupe de la mutualité soutient la demande de l'application effective des obligations de la loi SRU, la nécessité d'une meilleure prise en compte des citoyens et du monde associatif dans la définition des projets au sein d'une démocratie locale à construire et dans une logique d'égalité républicaine.

Ajoutons enfin qu'il est essentiel de repenser le lien santé/environnement à travers la politique de la ville afin d'améliorer les relations entre la santé de la population et l'état de son environnement.

Vous l'avez compris, le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Martin, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Martin

M. Martin. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, le Conseil économique, social et environnemental démontre une nouvelle fois sa capacité à évaluer une politique publique ; aujourd'hui, celle de la rénovation urbaine.

Le projet d'avis propose une série d'améliorations pour les programmes de rénovation urbaine en cours et futurs.

Le groupe de l'artisanat ne reviendra pas sur la nécessité de poursuivre cette politique de rénovation urbaine, c'est une évidence.

Il suffit de se rendre dans les quartiers qui en ont bénéficié pour constater combien le cadre de vie des habitants a changé. Pour autant, le bilan de la première phase montre que la pleine réussite de cette politique exige un accompagnement global des quartiers dans leur transformation en ne s'arrêtant pas à la seule question du bâti. Les quartiers prioritaires doivent pouvoir bénéficier d'une approche coordonnée de toutes leurs difficultés par la mobilisation des divers acteurs concernés, en partenariat avec l'ANRU. Ainsi faut-il porter une plus grande attention à l'accueil d'activités économiques, à la qualité de l'offre scolaire, à l'emploi des habitants, à leur accès aux services publics, à leur sécurité et au désenclavement de ces quartiers.

Le groupe de l'artisanat souhaite aborder la question de l'emploi dans ces quartiers où le taux de chômage, cela a été dit à plusieurs reprises, est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Les clauses d'insertion prévues dans les marchés de rénovation urbaine ont montré leur effet positif en facilitant l'accès des habitants aux emplois générés par la mise en œuvre d'opérations de rénovation. Les artisans du bâtiment intervenus dans ces opérations ont permis à de nombreux jeunes d'obtenir une embauche en contrat d'apprentissage ou d'acquérir une première expérience professionnelle, et même, de pérenniser ces emplois. Cela suppose toutefois que les entreprises soient en capacité de créer

ces emplois locaux. Il faut tout faire et tout mettre en œuvre pour que, par le biais du système d'orientation, les choix des jeunes se portent vers les formations répondant véritablement aux besoins des entreprises.

Des agences Pôle Emploi doivent également être présentes dans les quartiers et proposer un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi comme aux entreprises locales. Il faut enfin permettre l'intervention d'entreprises du bâtiment aux opérations de rénovation urbaine en favorisant l'attribution des marchés par allotissement. La réhabilitation des quartiers tient aussi à leur développement économique, et donc, à la présence d'activités artisanales, commerciales et de services. Ces activités apportent des services quotidiens et diversifiés aux habitants, ils sont également créateurs d'emplois locaux. Il est donc primordial de développer l'activité dans ces quartiers et de savoir l'y maintenir. À cet égard, les prochains programmes devront être beaucoup plus ambitieux qu'aujourd'hui. Des locaux d'activités en rez-de-chaussée des immeubles, mais aussi autour des polarités de transport des quartiers, dans les quartiers et dans les centres commerciaux avoisinants, doivent être prévus. Un partenariat renforcé entre l'ANRU et l'EPARECA doit aussi permettre de dégager des financements suffisants pour ces implantations sans négliger l'appui des réseaux consulaires, experts de terrain sur la réalité des besoins des artisans et commerçants en termes de locaux, de loyers ou de débouchés. L'expérience montre par ailleurs que l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires a été favorisée par les dispositifs d'incitation applicables en ZFU ou ZRU. Il est donc nécessaire de les reconduire même si leur harmonisation et leur simplification seraient souhaitables.

En conclusion, Mme la rapporteure, je tiens à m'associer aux éloges qui vous ont été adressés par les orateurs précédents et vous dire le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Ibal

M. Ibal. Monsieur le Président, Chers collègues, pour la CFTC, le bilan en 2011 du PNRU n'est pas négatif, surtout concernant les aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs de l'habitat dans les quartiers les plus défavorisés : trois cent quatre vingt quinze projets ont été approuvés par l'ANRU dont trois cent quatre vingt quatre conventions signées, soit près d'une convention toutes les semaines.

Mais, le verre à moitié plein ne saurait faire oublier le verre à moitié vide. La moitié du PNRU reste à exécuter, et déjà, d'autres urgences impliquent un PNRU 2 tuilé avec l'actuel PNRU prévu jusqu'en 2020.

La CFTC approuve les propositions de bon sens du projet d'avis, bon sens qui semble ne pas toujours être partagé par les acteurs sur le terrain. Par exemple, pas de nouvelles démolitions avant les reconstructions prévues à

l'échelle d'un ensemble de communes. Bon sens aussi que de vouloir conserver les incitations fiscales pour les entreprises s'installant dans les quartiers en difficulté, car il n'y a pas que l'habitat, mais aussi l'emploi et il est urgent que le secteur du bâtiment s'engage plus avant dans des emplois issus de ces quartiers. Bon sens encore que de veiller à la présence des services publics dans tous ces quartiers. La CFTC approuve aussi les courageuses propositions d'ordre public concernant l'attribution ou non de nouveaux logements HLM aux familles ayant de graves problèmes relevant du DALO ou la possibilité d'expropriation des copropriétés très dégradées.

Mais la CFTC insiste, avec la section, sur les propositions de Mme la rapporteure, par ailleurs plus que compétente, concernant la desserte de tous les quartiers urbains par les transports publics. Désenclavement qui doit être aujourd'hui la priorité de la politique de la ville.

La CFTC fait aussi sienne l'une des originalités du projet d'avis : améliorer considérablement les coopérations et synergies, mieux associer les populations et confier à un duo maire/préfet la coordination des volets habitat, emploi, santé, éducation, sécurité, etc. La CFTC émet quelques doutes sur le financement. Effectivement, l'État s'est désengagé. Effectivement, il doit mettre dans le pot commun un milliard de plus par an. Effectivement, il faut que les dépenses publiques pour le logement dépassent 2 % du PIB - ce projet d'avis le démontre. Mais, celui-ci ne démontre pas (d'ailleurs il n'avait pas à le faire) que le PNRU est plus prioritaire que d'autres priorités sociales ou d'autres secteurs comme la justice, l'enseignement supérieur, la recherche. Il s'agit donc de vrais choix politiques qu'il faut ensuite assumer.

Enfin, la CFTC approuve tous les termes du projet d'avis quant à la mixité sociale, mais l'expérience montre que, malgré beaucoup d'efforts législatifs, cette mixité ne se décrète pas ; elle progressera à petits pas sur le terrain avec des acteurs qui s'y engagent.

En tout état de cause, la CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Messieurs, Mesdames les conseillers, le PNRU est un programme sociétal : mieux vivre ensemble sur le territoire. Le PNRU participe de la bonne gestion de la société. C'est pourquoi l'UNSA considère comme un impératif de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs et de respecter les engagements pris. Le bilan du PNRU démontre que sur un grand nombre de sites, l'amélioration est réelle tant au niveau de la dignité de l'habitat que de la restructuration des quartiers. J'en profite pour souligner tout l'intérêt de la visite sur le terrain à Clichy-sous-Bois, très éclairante à ce sujet et je vous en remercie, Madame la rapporteure.

L'objectif du PNRU vise à réinsérer des quartiers dans la ville, à créer de la mixité sociale dans l'habitat, à attirer des activités économiques et culturelles afin de favoriser l'éducation et la culture. Au moment où le bouclage du PNRU 1 n'est lui-même pas assuré, nous sommes perplexes sur la capacité du PNRU 2 à faire évoluer ce pendant social sans donner la garantie des moyens nécessaires. Il ne suffit pas de démolir et de reconstruire, il faut penser la vie dans les quartiers avec ses modes et ses moyens de transport, l'implantation des services publics, le soutien et l'aide aux nouveaux arrivants, l'entretien des nouveaux espaces créés. Il ne suffit pas de rénover, il faut aussi créer du lien pour que tout le monde arrive à vivre ensemble : cela s'appelle la mixité sociale.

Pour l'UNSA, la deuxième phase du PNRU doit jouer un vrai rôle de levier pour que la rénovation urbaine bénéficie aux habitants ainsi qu'aux entreprises situées dans les zones concernées. L'école et le développement durable doivent constituer les pivots de la deuxième phase. Or, bien qu'inscrite dans la loi de cohésion sociale, la rénovation urbaine des établissements scolaires reste très faible et le développement durable n'a guère été prioritaire. L'UNSA considère, Madame le rapporteur, que le CESE dispose avec votre rapport d'un bilan très juste du PNRU et de propositions pertinentes pour remédier aux difficultés et engager une deuxième phase du PNRU. Il s'agit là d'éviter une rupture qui serait catastrophique pour ces quartiers comme pour les populations qui y habitent. L'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, la discussion générale est close.

Comme vous le savez, aucun amendement n'a été déposé sur ce projet d'avis.

J'invite donc, si elle le souhaite, madame la rapporteure à reprendre la parole.

Mme Lienemann. Merci Monsieur le président. Chers collègues, j'espère que le large accord exprimé à travers les prises de position des groupes du CESE sera entendu par les Pouvoirs publics. J'espère aussi que chacune et chacun relaiera cette préoccupation de renouvellement urbain dans la diversité de nos organisations.

C'est très important. En effet, dans trop notre pays, l'on attend trop souvent que des émeutes ou des mouvements sociaux soient le catalyseur d'un sursaut ; en l'occurrence une consolidation et une certaine réorientation s'imposent. Les événements qui ont eu lieu en Grande-Bretagne doivent faire réfléchir l'ensemble des décideurs politiques.

À l'échéance de 2012, j'espère que l'avis du CESE éclairera le point de vue de l'ensemble des candidats et sera pris en compte afin que ce large l'accord passe de l'intention au fait. Ce serait une offre commune salutaire pour notre République.

(Applaudissements)

M. le Président. Le groupe des personnalités qualifiées nous a demandé de modifier la composition de sa représentation au sein de la commission temporaire. Ainsi, M. Guirkinger remplacera Mme Ricard.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 186 voix, soit l'unanimité des votants.

(Applaudissements)

M. le Président. Je salue ce vote. Effectivement, l'avis pose des questions fondamentales de régulation publique, de financement public, de la coordination des différents acteurs et de la mixité sociale. Cette unanimité mérite d'être entendue.

Mes chers collègues, je souhaite saluer Mme Nathalie Tournyol du Clos, Directrice des services administratifs et financiers du Conseil économique, social et environnemental. C'est une précieuse collaboratrice qui s'est beaucoup investie dans la gestion des marchés et dans l'accompagnement des personnels. Elle a relevé le défi par rapport à notre programme d'investissements.

Cette femme est exigeante et passionnée par sa mission. Son parcours professionnel est exemplaire dans la Fonction publique avec un sens profond du service public et de l'État. Elle estime que la mission vaut quelquefois plus que la rémunération.

C'est pourquoi, se remettant en cause, n'hésitant pas à nous quitter presque par déchirement, elle a estimé qu'elle devait mettre ses compétences au service d'une cause qui lui tient à cœur, celle des femmes.

Elle va être adjointe au directeur général de la cohésion sociale et cheffe de service au droit des femmes à l'égalité entre hommes et femmes. Au cœur de toutes les souffrances, des violences aux femmes, le droit des enfants, les problèmes d'alcoolisme et de prostitution, elle ne manquera pas d'attirer notre attention sur un certain nombre de travaux à mener.

Je voudrais lui demander de s'approcher pour la remercier chaleureusement de son investissement personnel. Je lui donne la parole.

(Applaudissements)

Mme Tournyol du Clos, directrice des services administratifs et financiers. Merci M. le Président. Durant quatre ans au sein du Conseil économique et social, qui n'était pas encore « environnemental » au début, mais qui l'est fort heureusement devenu, j'ai essayé de faire au mieux pour moderniser cette maison et accompagner le Président dans sa volonté de modernisation, sur la caisse de retraite en particulier. Vous avez pris des décisions très courageuses. Je ne pensais pas que nous y arriverions aussi facilement. Vous avez tous fait preuve d'un immense sens des responsabilités.

J'ai eu une proposition qui ne se refuse pas de la part du cabinet de Mme Bachelot, avec qui je vais étroitement travailler, puisque c'est une cause qui lui tient à cœur. C'est aussi une politique transverse, puisque toutes les

politiques publiques doivent être appréciées aussi à l'aune de ce qu'elles impliquent pour les femmes. Nous l'avons vu récemment pour le cas des retraites.

Merci beaucoup à toutes et à tous, à ceux qui m'ont témoigné leur amitié pendant ces années.

(Applaudissements)

M. le Président. Tous nos vœux vous accompagnent.

Mes félicitations à la rapporteure et à M. Mariotti.

La séance est levée à dix-sept heures.

Prochaine séance le mardi 11 octobre à 14h30.